



---

---

---

---

---

---

---

---

**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.91/2  
12 janvier 1995

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Réunion des experts juridiques et techniques chargés  
d'examiner les amendements à la Convention de Barcelone,  
le Protocole relatif aux opérations d'immersions  
et au Protocole relatif aux aires spécialement protégées

Barcelone, 7-11 février 1995

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

**Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion**

La réunion sera ouverte le 7 février 1995, à 10 heures, à l'hôtel Méliá, à Barcelone, par les représentants de l'Espagne et de la Catalogne, et par le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée.

**Point 2 de l'ordre du jour. Election du Bureau**

La réunion élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

**Point 3 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

La réunion examinera la proposition d'ordre du jour (UNEP(OCA)/MED WG.91/1, avec le plan de travail et l'emploi du temps, et l'adoptera après l'avoir modifié si nécessaire.

**Point 4 de l'ordre du jour. Historique et portée de la réunion**

Le Secrétariat retracera brièvement l'historique de la réunion et notamment les résultats de la réunion des experts juridiques et techniques tenue à Barcelone du 14 au 18 novembre 1994. La réunion est chargée d'examiner les amendements à la Convention, au Protocole relatif aux opérations d'immersion et au Protocole relatif aux aires spécialement protégées en vue de convenir des nouveaux textes qui seront transmis à la Neuvième réunion des Parties contractantes de juin 1995 pour adoption.

**Point 5 de l'ordre du jour. Révision proposée des textes juridiques**

- 5.1 Convention de Barcelone
- 5.2 Protocole relatif aux opérations d'immersion
- 5.3 Protocole relatif aux aires spécialement protégées

La réunion examinera trois documents (UNEP(OCA)/MED WG.91/3, /4 et /5) qui contiennent les amendements proposés aux textes juridiques. Comme l'indiquent ces documents, les amendements se répartissent en ceux dont est convenue la précédente réunion de Barcelone et ceux qui ont été remaniés par le Secrétariat, conformément aux décisions de ladite réunion.

**Point 6 de l'ordre du jour. Questions diverses**

La réunion abordera au titre de ce point de l'ordre du jour toute autre question qui pourrait être soulevée par des participants.

**Point 7 de l'ordre du jour. Adoption du rapport**

Le rapport de la réunion, en anglais et en français, sera adopté par les participants.

**Point 8 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion**

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée le samedi 11 février 1995 à 12 h 30.

**EMPLOI DU TEMPS**

9 h 30 - 12 h 30	14 h 30 - 17 h 30
Mardi <sup>1</sup> : Points 1 à 5.1 de l'o.d.j.	Point 5.1
Mercredi: Point 5.1	Point 5.2
Jeudi: Point 5.3	Point 5.3
Vendredi: Points 5.3, 6	Libre
Samedi: Points 7, 8	

Pauses café à 11 h et 16 h.

---

<sup>1</sup> Le mardi 7 février 1995, la réunion commencera à 10 h.